

CATR / ACRT SOCIAL MEDIA CODE OF CONDUCT

The Canadian Association for Theatre Research / L'Association canadienne de la recherche théâtrale uses social media as a way of communicating with our members, the wider theatre industry, and the general public.

Through shared content, we encourage open and honest conversations and encourage everyone to comment and express their opinions in a courteous manner. By commenting on our Twitter or Facebook posts or sharing content to the Facebook Group Canadian Theatre Research and Performance, you agree to follow CATR's Social Media Code of Conduct. As such, CATR/ACRT reserves the right to delete content and block users who do not adhere to the code of conduct.

The social media channels will be used to share the following:

- Information about upcoming theatre/dance performances or other related events;
- Information about upcoming drama/theatre/performance/dance conferences including calls for participation;
- Job postings within the drama/theatre/performance/dance industry or academic drama/theatre/performance/dance industry;
- Calls for papers for publications of interest to our membership;
- Questions or surveys by our members on topics relevant to our membership.

Any content which falls outside the parameters of the points listed above may be deleted at the discretion of CATR / ACRT representatives.

Content that will be not be tolerated and may deleted from our social channels or may result in a user or users being blocked includes but is not limited to:

- Defamatory words or personal attacks or insults;
- Hateful, racist, violent, obscene, or profane posts, links or images;
- Comments that incite any form of harassment or illegal activity;
- Multiple off-topic and/or incomprehensible posts by a single user;
- Repetitive posts copied and pasted or duplicated by single or multiple users;
- Posts that pose a breach of privacy for others by including personal information.

CODE DE CONDUITE DE L'ACRT / CATR POUR LES MÉDIAS SOCIAUX

L'Association canadienne de la recherche théâtrale/The Canadian Association for Theatre Research utilise les médias sociaux pour communiquer avec ses membres, avec le milieu théâtral et avec le public.

Au moyen de contenu partagé, nous favorisons des conversations ouvertes et franches, tout en encourageant chacune et chacun à commenter et à exprimer son opinion d'une manière courtoise. En commentant nos publications sur Twitter et Facebook ou en partageant du contenu avec le groupe Facebook Recherche sur le théâtre canadien et la performance, vous acceptez de suivre le code de conduite de l'ACRT pour les médias sociaux. À ce titre, l'ACRT/CATR se réserve le droit de supprimer du contenu ou de bloquer des utilisatrices et des utilisateurs qui ne respectent pas le code de conduite.

Les médias sociaux seront utilisés pour partager ce qui suit :

- De l'information sur des performances (théâtre et danse) ou sur d'autres événements à venir ;
- De l'information sur des colloques à venir sur l'art dramatique, le théâtre, la performance et la danse, incluant les appels à participation ;
- Des offres d'emplois dans le milieu de l'art dramatique, du théâtre, de la performance et de la danse ou dans le milieu universitaire, reliées à l'art dramatique, au théâtre, à la performance et à la danse ;
- Des appels à articles en vue de publications d'intérêt pour nos membres ;
- Des questions ou des sondages par nos membres sur des sujets pertinents pour nos membres.

Tout contenu qui déroge aux paramètres mentionnés ci-dessus pourrait être supprimé à la discrétion des représentantes et représentants de l'ACRT/CATR.

Le contenu qui ne sera pas toléré et qui pourrait être supprimé de nos médias sociaux ou qui pourrait entraîner le bannissement de personnes utilisatrices inclut, mais ne se limite pas aux :

- Propos diffamatoires et aux attaques ou insultes personnelles ;
- Publications haineuses, racistes, violentes, obscènes ou blasphématoires ;
- Commentaires qui incitent à toute forme de harcèlement ou d'activité illégale ;
- Publications multiples non pertinentes ou incompréhensibles d'une utilisatrice ou d'un utilisateur ;
- Publications reprises, copiées et collées ou dupliquées par une ou plusieurs personnes utilisatrices ;
- Publications qui portent atteinte à la vie privée d'autrui en incluant des informations personnelles.